

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2012

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

Date de convocation : 21/03/2012

L'an deux mille douze le 29 mars à 20 h 45

le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. BARILLOT Dorick, CLISSON, DECEMME, BARITAUD, RIBOT , THEZARD , MEUNIER , MARQUET, BARILLOT Erwan, GEORGES, NIVET Agathe , MOYNET, NAUDIER, NIVET Christine.

Absents : Mme BERLAND, ---

Secrétaire de séance : Mme Yvette MOYNET

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales -29/03/2012-01

Après étude de l'état de notification des taux d'imposition 2012 des quatre taxes directes locales et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2012 les taux votés en 2011 soit :

- taxe d'habitation : 15.32 - taxe foncière bâti :12.29
- taxe foncière non bâti : ... 42.84 - cotisation foncière des entreprises : ... 13.98

Le produit attendu pour l'année 2012 étant de 117 597 euros.

Vote de subventions - 29/03/2012-02

Après délibération le Conseil Municipal vote les subventions ci-dessous:

Bénéficiaire	montant
France Alzheimer	30.00
Assoc. Sclérosés en Plaques	30.00
Paralysés de France	30.00
Prévention Routière	30.00
Assoc. Valentin Haüy	30.00
Assoc. Solidarité Tiers-Monde Sauzé	30.00
Assoc. Solidarité Paysans Poitou-Charentes	30.00
La Ligue contre le Cancer	30.00
Radio Locale D4B	150.00
Foyer Rural Mairé-L'Evescault	150.00
C.C.A.S. Mairé-L'Evescault	500.00

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2012

Révision des loyers de logements locatifs. 29/03/2012-03

Après délibération, compte-tenu de l'indexation prévue au bail sur l'indice de référence des loyers publié par l' INSEE, le Conseil Municipal fixe le loyer de Mme Dominique LOONIS et de Mme Pascale NIVET comme suit:

A compter du 15 mars 2012

Logement occupé par Mme LOONIS

436.98 euros + 2.11 % = **446.18 euros.**
(indice 4 è trimestre 2012 = 121.68 / indice 4 è trimestre 2011 = 119.17)

A compter du 1^{er} avril 2012

Logement occupé par Mme Pascale NIVET

377.48 euros + 1.90 % = **384.64 euros**
(indice 3 è trimestre 2012 = 120.95 / indice 3 è trimestre 2011 = 118.70)

Mission économie pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes. 29/03/2012-04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre du projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes, il avait été décidé de recruter un économiste de la construction pour réaliser une évaluation financière préalable.

Trois offres ont été reçues suite à cette consultation :

- 1 : Cabinet BME de Chauray 79180
- 2 : Christophe LIAIGRE 79400 St-Maixent
- 3 : Ribot Ingénierie 79500 St Léger de la Martinière.

Après étude des offres reçues et compte tenu des différents critères (coût, expérience...) , le Conseil Municipal décide de retenir l'offre émanant de Ribot Ingénierie de St Léger de la Martinière. Le prix de la mission pour les deux phases étant de 3 827.20 euros TTC.

Le maire est autorisé à signer toutes les pièces du marché passé selon la procédure adaptée.

Fourrière - 29/03/2012-05

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de création de fourrière mené par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou et la délibération qui avait été prise le 1^{er} décembre 2011 autorisant le Maire à signer une convention avec M. André Gouraud de l'entreprise Animal'or de Mairé-L'Evescault pour assurer cette prestation pour les communes le souhaitant.

En attendant la création de sa propre fourrière, M. Gouraud propose d'assurer les prestations prévues en utilisant les fourrières des communes de Sauzé-Vaussais et Chef-Boutonne. Aussi convient-il, si le Conseil souhaite lui confier cette mission, de signer avec lui deux nouvelles conventions, dont il est donnée lecture. L'une provisoire à compter du premier mai 2012, valide jusqu'à la mise en service de la nouvelle fourrière par M. Gouraud et l'autre définitive à compter de la mise en place de cette nouvelle fourrière.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec M. Gouraud de l'entreprise Animal'or les deux conventions permettant de lui confier les prestations de mise en fourrière des animaux errants selon les modalités de ces conventions.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2012

Diagnostic accessibilité des Etablissements Recevant du Public 29/03/2012-06

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 impose l'obligation aux propriétaires de faire réaliser un diagnostic d'accessibilité pour les E.R.P. (Etablissements Recevant du Public) des quatre premières catégories dont fait partie la salle des fêtes.

La Communauté de Communes du Cœur du Poitou propose de se charger de faire établir ce diagnostic pour les communes membres ; le coût étant réparti ensuite sur chaque commune selon le nombre de bâtiments concernés dont elle a la charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confie la réalisation de ce diagnostic d'accessibilité des E .R.P. à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou et autorise le Maire à signer la convention de mandat avec celle-ci.

Conteneurs de collecte de textile 29/03/2012-07

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier qu'il a reçu de l'association TRIO de Niort, créée par Emmaüs, indiquant qu'elle souhaiterait implanter sur la commune un ou plusieurs conteneurs de collecte de textile au fin de recyclage.

Après avoir pris connaissance du projet de convention de partenariat avec cette association pour l'implantation de ces conteneurs, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande et autorise le Maire à signer cette convention avec l'Association TRIO (Textile Recyclage Initiative de l'Ouest) sise 600 avenue de Paris à Niort.

Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de personnels intérimaires par le Centre de Gestion de la F.P.T. 29/03/2012-08

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la baisse du taux de facturation de mise à disposition de personnels intérimaires par le Centre de Gestion de la F.P.T., dans le cadre de la convention qui avait été signée avec la Commune, il y a lieu de conclure un avenant. Après délibération le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant avec le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres.

Vente de bois : 29/03/2012-09

Après délibération le Conseil Municipal décide de vendre le bois abattu par erreur par M. Pineda dans la forêt communale à M. Sylvain Marquet à raison de 15 euros le stère.

Travaux logement locatif : 29/03/2012-10

Après étude du devis le Conseil Municipal décide de confier la réalisation du trottoir au logement locatif occupée par Mme Loonis à M. Franck DESVIGNES de Chez Février à Mairé-L'Evescault pour un montant de 1300 euros TTC.

Commission voirie :

Suite au décès de M. Henri Arnault, le conseil décide de le remplacer dans la commission voirie par M. Jean-Pierre Chassain domicilié à la Pierrière de Mairé-L'Evescault.